



Les Représentants des Usagers au service des Patients

Leur mission est de s'assurer que l'ensemble des droits du code de la santé publique relatif aux usagers du système de santé soit mis en œuvre tout au long de votre prise en charge, de votre accueil en séjour jusqu'à votre sortie voir votre suivi à domicile...



Vos représentants sont indépendants de l'administration de l'hôpital et des équipes. Ce sont des bénévoles issues d'associations agréées par décret gouvernemental, spécialement formées à leurs fonctions.

Ils participent aux seins des diverses commissions de l'établissement à l'élaboration de la politique menée sur :

- * l'information et le droit des usagers,
- * l'organisation des parcours de soins (prise en charge, projet de soins...),
- * la politique de qualité et de sécurité.

Un pouvoir d'auto-saisine lui est reconnu sur tout sujet se rapportant à la politique de qualité et de sécurité.

Ils peuvent vous informer sur :

- ✓ La rédaction de vos directives anticipées,
- ✓ La désignation de votre personne de confiance,
- ✓ La formation à l'éducation thérapeutique des patients
- ✓ L'accès à votre dossier médical
- ✓ Le signalement d'évènements indésirables
- ✓ L'établissement de dossiers de plaintes ou réclamations

Ils peuvent vous aider, ainsi que vos proches :

- ✓ à connaître vos droits,
- ✓ à les faire valoir,
- ✓ à faire le lien avec les professionnels de santé
- ✓ à vous conseiller sur les démarches à entreprendre.

Ils veillent à ce qu'une réponse soit apportée à vos remarques, plaintes et réclamations transmises à la Commission des Usagers :

Mme Josiane LAVAYSSE
(Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité)
* joslav46@gmail.com

M. Michel MERCADIER
(Union Départementale des Associations Familiales)
* mammercadier@wanadoo.fr

[Une adresse commune : crugpc@ch-gourdon.fr](mailto:crugpc@ch-gourdon.fr)

